



Entreprises et territoires : pour en finir avec l'ignorance mutuelle

Quinze propositions pour rendre nos écosystèmes locaux plus compétitifs

Alors que se dessine l'Acte III de la décentralisation, l'Institut de l'entreprise a souhaité se détacher des enjeux spécifiquement politiques et administratifs pour remettre la dimension économique au cœur du débat public. Ce rapport a pour objectif de repenser la relation Entreprises-Territoires comme une source de compétitivité renouvelée pour la France.

L'entreprise a un rôle significatif à jouer dans le développement des territoires et, réciproquement, la contribution des territoires à la compétitivité des entreprises est fondamentale dans une économie internationalisée. Un objectif commun doit se dégager : faire émerger des écosystèmes d'affaires locaux performants et collaboratifs, capables de conquérir les marchés internationaux. Sans une action déterminée, et le renouvellement de la relation entreprises-territoires, les évolutions actuelles ne seront pas suffisantes pour permettre aux économies locales françaises d'atteindre des tailles et des niveaux de spécialisation suffisants pour être compétitifs et prendre leur place dans la mondialisation, comme le font de nombreux Länder allemands.

Le rapport formule quinze propositions à l'égard des décideurs politiques et économiques. Pour les premiers, il recommande de conduire, en partenariat avec les entreprises, de véritables stratégies de croissance orientées vers la création de valeur et d'emplois. Pour les seconds, il prône la mise en place d'un « politique territoriale de l'entreprise » pour faire des territoires un enjeu majeur de la stratégie de l'entreprise.

Elus, entreprises, un objectif commun : faire émerger des écosystèmes locaux performants capables de conquérir les nouveaux marchés

Les territoires ne sont pas de simples unités géographiques, mais un cadre privilégié pour mener des projets collectifs de développement. Dans le cadre d'une économie de la connaissance qui repose sur les échanges et la circulation des idées, la proximité géographique représente un véritable atout. Elle facilite les opportunités d'affaires, la mutualisation, les coopérations autour de projets innovants, atouts sur lesquels les acteurs publics peuvent capitaliser pour faire émerger des écosystèmes plus attractifs et plus compétitifs au niveau national comme international.

La conquête de marchés nouveaux peut s'affirmer comme un « but de guerre collectif » pour les entreprises comme pour les élus, car elle répond à un besoin partagé de création de valeur, de chiffre d'affaires et d'emplois dans un territoire. La puissance des intérêts particuliers ainsi transformés en projet économique commun est la garantie de l'efficacité de cette organisation collaborative locale au profit de la compétitivité.

6 propositions aux élus et aux collectivités locales : conduire, en partenariat avec les entreprises, de véritables stratégies de croissance orientées vers la création de valeur et d'emplois

L'enjeu de la compétitivité des territoires doit être placé au cœur des ambitions des décideurs locaux.

Proposition 1 : GOUVERNANCE - Renforcer le rôle de « catalyseur » des élus régionaux et locaux au service de « buts de guerre » (objectifs économiques prioritaires), élaborer un projet de territoire fédérateur orienté explicitement vers la conquête des marchés et mettre en œuvre une nouvelle forme de gouvernance économique des territoires y associant les entreprises.

Proposition 2 : PILOTAGE - Aligner les organisations des collectivités, leurs directions et leurs outils sur les « buts de guerre » des territoires :

- Mettre en place les structures et l'organisation nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie définie par les élus ; désigner un « bras armé » en charge du pilotage et du suivi de cette stratégie ainsi que de la coordination des outils existants.
- Placer l'entreprise au centre du système.
- Adopter un fonctionnement transversal entre les services des collectivités, pour renforcer leur souplesse.
- Donner aux collectivités les moyens de mettre en œuvre et de conduire efficacement la stratégie « marché » du territoire, y compris par une montée en compétences de leurs administrations.

Proposition 3 : EXPÉRIMENTATION - Accélérer et attirer l'innovation en faisant des territoires des « marchés tests », notamment en levant les freins existants à l'expérimentation et à l'usage de la commande publique.

Proposition 4 : ENVIRONNEMENTS CRÉATIFS - Faire des espaces urbains des creusets de la créativité et encourager la mutualisation de moyens et d'équipements entre acteurs privés.

Proposition 5 : ATTRACTION DES TALENTS - Etablir un partenariat territoire / employeurs au niveau local pour attirer les talents et susciter la mobilité des ressources humaines

Proposition 6 : COOPÉRATION - Promouvoir une véritable culture du fonctionnement en écosystème et de la coopération, auprès de l'ensemble des parties prenantes – grandes entreprises, PME, acteurs académiques, collectivités.

9 propositions aux entreprises : mener une « politique territoriale de l'entreprise » pour faire des territoires un enjeu majeur de la stratégie de l'entreprise

Parallèlement au renouvellement des pratiques publiques, la promotion d'une véritable « politique territoriale » de l'entreprise est nécessaire. Sont en jeu ici, la stratégie et l'organisation de l'entreprise elles-mêmes, afin de repenser en profondeur la relation des acteurs privés aux constituants des écosystèmes territoriaux.

Proposition 7 : INNOVATION OUVERTE - Pour stimuler les pratiques d'innovation ouverte, les pôles de compétitivité doivent devenir des incubateurs à « nouveaux business », mobilisant, au-delà de la seule R&D, toutes les formes d'innovation.

Proposition 8 : PARTENARIATS PRIVÉS-PRIVÉS - Au-delà des partenariats public / privé jusqu'ici promus par les pôles de compétitivité, exploiter au mieux leur potentiel pour en faire de véritables « agences matrimoniales » entre acteurs privés.

Proposition 9 : MARCHÉS TESTS - Renforcer, pour les entreprises, l'accès aux marchés et l'acceptabilité des produits via le développement des marchés tests et des démonstrateurs dans les territoires.

Proposition 10 : GESTION DES BASSINS DE COMPÉTENCES - Renforcer l'accès aux compétences via une gestion à long terme et concertée des bassins de compétences.

Proposition 11 : CHASSE EN MEUTE - Développer la « chasse en meute » en France et à l'international pour renforcer la force de frappe des entreprises françaises, via la construction d'offres intégrées ou la mise en place d'alliances stratégiques.

Proposition 12 : MUTUALISATION - Organiser, lorsque cela est possible, la mutualisation des moyens et des outils de production pour diminuer les coûts, par exemple dans le cas de phases génériques de développement.

Proposition 13 : STRATÉGIE - Considérer les territoires comme des questions stratégiques, véritables enjeux de direction générale au niveau groupe.

Proposition 14 : DÉCLOISONNEMENT - Adapter l'organisation interne des entreprises pour permettre la mise en place d'approches transversales des territoires, en construisant des démarches décloisonnées associant l'ensemble des fonctions pertinentes – innovation, marketing, achats.

Proposition 15 : ENGAGEMENT - Renouveler l'engagement citoyen des entreprises en faisant des partenariats de longue haleine avec les territoires un levier privilégié de la responsabilité sociale et environnementale.

